

Conseil Municipal du 26 avril – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – **Délibération de vente d'un terrain communal** (annule et remplace celle du 4 juillet 2016) ;
- 2 – **Délibération subventions à une association** ;
- 3 – **Délibération pour demandes de subvention 2017** (Dispositif ENVI et DETR 2017) ;
- 4 – **Tirage au sort Jurés d'Assises** ;
- 5 – **Comptes-rendus des activités du Grand Chalon** ;
- 6 – **Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.**

Informations du Maire

Etaient présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER – Séverine GOMES – Pascale COLIN – Jean-Bernard TUETÉY – Florence LEBETTRE.

Excusés ayant donné procuration :

Stéphane KIRCHE procuration à Olivier GROSJEAN

Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER

Georges PAUCHARD procuration à Florence LEBETTRE

Absente : Françoise REMONDIÈRE

Secrétaire de séance : Marie-Claude PALMACE

POINT N° 1

Objet : Délibération de vente d'un terrain communal (annule et remplace celle du 4 juillet 2016)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux discussions s'étant tenues au cours de la séance du 26 mai 2016, l'avis des domaines avait été sollicité concernant la mise en vente d'un terrain communal (loué depuis 1983) de 510 m², issu de la parcelle située Route de Givry, cadastrée AA 115 (zone N). Le prix de ce terrain a été fixé, le 13 juin 2016, à 510 €, soit 1 €/m² (marge de négociation de 10 %).

Lors de la constitution du dossier de cession, il s'est avéré que le bornage était erroné et qu'il était donc nécessaire de procéder à une nouvelle division pour rattachement à la parcelle cadastrée AB 61 (zone UC de la Commune de Givry). Le nouveau bornage fait donc état d'une superficie totale de 536 m².

Conformément à l'avis du service des domaines précédemment cité et au vue de la nouvelle superficie de la parcelle, le prix de vente de celle-ci est fixé à 536 €, soit 1 €/m² (marge de négociation de 10 %).

Monsieur le Maire rappelle également que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur, que les frais de bornage nécessaires sont à la charge de la commune et que l'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée pour représenter la commune dans le cadre de cette vente.

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, d'annuler et de remplacer la délibération n° 32-2016, prise le 4 juillet 2016, par la présente et de vendre le terrain de 536 m² issu de la parcelle, située Route de Givry, cadastrée AA 115 (zone N).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Annule et remplace** la délibération n°32-2016 en date du 4 juillet 2016 ;
- **Vend** les 536 m² issus de la parcelle située Route de Givry cadastrée AA 115 (zone N) aux conditions financières fixées par les domaines ;
- **Autorise** le Maire à faire le nécessaire et signer tous documents se rapportant à cette vente.

Vote :

- Pour : 8
- Contre : 1
- Abstentions : 2

Suite à cette délibération, les conseillers municipaux souhaitent que soient insérer, lors d'éventuelles ventes de parcelle, une clause selon laquelle les frais annexes liés à celles-ci (frais de bornage, de clôture, ...) soient partagés entre la commune et l'acquéreur.

POINT N° 2

Objet : Délibération subventions à une association

Monsieur le Maire propose d'octroyer, pour 2017, une subvention de 1 620 € à La Paroisse Saint-Symphorien et rappelle aux conseillers municipaux que le montant de celle-ci avait été prévu dans le budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** d'accorder une subvention à la Paroisse Saint-Symphorien d'un montant de 1 620 €.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Délibération pour demandes de subvention 2017 (Dispositif ENVI et DETR 2017)

➤ **Dispositif régional ENVI** :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le cadre du programme de la Région Bourgogne Franche-Comté « *Espaces Nouveaux, Villages Innovants* », la commune a la possibilité de demander une subvention pour l'achat de mobilier urbain pour l'aménagement de la cour de la Bibliothèque :

- ➔ Coût estimatif : **7 080 € HT**, soit 8 496 € TTC ;
- ➔ Montant de la subvention sollicité : **4 248 € HT** soit 60 % du montant de l'opération HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Maire à solliciter cette subvention concernant l'achat de mobilier urbain pour l'aménagement de la cour de la bibliothèque :

- ➔ Coût estimatif : **7 080 € HT**, soit 8 496 € TTC ;
- ➔ Montant de la subvention sollicité : **4 248 € HT** soit 60 % du montant de l'opération HT.

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

➤ **DETR 2017** :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Commune est éligible pour le dossier concernant les travaux de réfection de la toiture de la Mairie.

- ➔ Coût estimatif : **44 600 € HT**, soit 53 520 € TTC ;
- ➔ Montant de la subvention sollicitée : **18 000 € HT**, soit 40,35% du montant de l'opération HT.

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, d'annuler et de remplacer la délibération n° 18-2017 prise le 21 mars 2017 par la présente avec les modalités citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Annule et remplace** la délibération n°18-2017 prise le 21 mars 2017 ;
- **Autorise** le Maire à solliciter cette subvention concernant le dossier pour les travaux de réfection de la toiture de la Mairie :

- ➔ Coût estimatif : **44 600 € HT**, soit 53 520 € TTC ;
- ➔ Montant de la subvention sollicitée : **18 000 € HT**, soit 40,35% du montant de l'opération HT.

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Tirage au sort Jurés d'Assises

Les communes de plus de 1 300 habitants doivent établir la liste préparatoire pour l'année 2018. Elles sont appelées à tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté. Pour Dracy-Le-Fort : 1 juré, soit un tirage au sort de 3 noms. Les personnes concernées seront informées par courrier.

POINT N° 5

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

→ Grand Chalon - Conseil Communautaire - 30 mars 2017 :

Monsieur WAGENER s'est rendu à la séance du Conseil Communautaire, organisée le 30 mars 2017. L'ordre du jour était principalement axé sur les votes des documents budgétaires du Grand Chalon (comptes administratif et de gestion 2016, budgets principal et annexes 2017, ...). Au cours de cette séance, il a également été question des thèmes suivants :

- La présentation du Schéma Départemental d'Accessibilité ;
- La recapitalisation de la Société d'Economie Mixte Sud Bourgogne ;
- La réalisation de pistes cyclables 2017-2019 (2 millions d'euros programmés) ;
- La fin du fonds d'amorçage du Grand Chalon attribué aux structures privées accueillant la petite enfance ;
- La reconduction des taux applicables à la Taxe d'Ordures Ménagères ;
- La gestion de la dette intercommunale ;
- Le forage du Nainglet sur les communes de Farges-lès-Chalon et de Fontaines ;
- La réhabilitation du stage Léo LAGRANGE (1 800 000 € programmés : création 3 tennis couverts, réaménagement des vestiaires de football, étude sur la réaffectation des locaux, ...)

Tous les détails sont à la disposition des membres du Conseil Municipal.

→ Réunion de la commission intercommunale « Sujets Techniques » - 25 avril 2017 :

Madame NEYRAT s'est rendue, le 25 avril 2017, à la commission intercommunale « *Sujets Techniques* ». Au cours de celle-ci, il a été proposé d'installer des panneaux signalétiques d'entrée dans l'agglomération chalonnaise sur les communes localisées aux extrémités du territoire du Grand Chalon. En raison du coût qui serait généré, les élus présents ont rejeté cette proposition.

Il a également été question du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui fera l'objet d'une réunion programmée prochainement.

→ Réunion Plan Local d'Urbanisme d'Habitat (PLH) - 17 mars 2017 :

Monsieur le Maire s'est rendu, le 17 mars 2017, à la réunion organisée par le Grand Chalon dans le cadre des travaux d'élaboration du PLUi valant également Plan Local d'Habitat. L'objectif de celle-ci était de prévoir, sur la période 2018-2030, le nombre de constructions maximum autorisé sur le territoire du Grand Chalon et, plus particulièrement, sur le secteur de la « *Côte Chalonnaise* » dont Dracy-le-Fort fait partie.

Concrètement, le « *besoin* » pour la Commune serait estimé à 35 constructions sur 12 ans dont 2 % (soit 1 logement) qui devrait être consacré à du locatif social. Cette estimation est portée à 659 logements pour le secteur de la « *Côte Chalonnaise* » dont 85% en constructions neuves individuelles et 4 400 logements pour l'ensemble du Grand Chalon.

Les données seront présentées, avec les autres secteurs, au Conseil Communautaire pour transmission aux services de l'Etat dans le cadre la loi SRU.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il a été observé, au niveau de la ville de Chalon-sur-Saône, l'existence d'un parc locatif important et vacant. Face à ce constat, il a été évoqué la possibilité de mettre en place une politique de réhabilitation des logements qui semblerait judicieux.

→ Réunion de la commission intercommunale « Service à la Population » - 23 mars 2017 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite de l'Épicerie sociale ainsi que de l'Espace Santé Prévention a été organisée, le 23 mars 2017, dans le cadre de la commission intercommunale « *Service à la Population* ».

Cette réunion avait également pour objet de présenter les différents dispositifs d'insertion ainsi que les services destinés à la santé présents sur le territoire intercommunal.

POINT N° 6

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Trois Rivières du Chalonnais :

Monsieur BEUGNET rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) sera transférée au Grand Chalon. A ce jour, le problème du ruissellement des eaux pluviales n'est pas intégré dans cette compétence et donc, dans la gestion des inondations. Une réunion sur ce sujet sera organisée prochainement.

→ Réunion du Syndicat Mixte des Eaux Sud Ouest Chalon - le 30 mars 2017 :

Monsieur le Maire a assisté, le 30 mars dernier, à la séance du Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest Chalon au cours de laquelle le budget primitif 2017 a été adopté. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 293 646,70 € et pour l'investissement à 4 291 685,02 €.

Aucun projet n'est programmé sur la commune de Dracy-le-Fort pour l'année 2017.

Une remarque a notamment été formulée sur la présence de reliquats importants des exercices antérieurs liés à des travaux programmés et non débutés en raison notamment des aléas climatiques, de la réalisation d'intervention en urgence ou encore de la modification des programmes locaux.

→ Réunion du SYDESL - le 6 avril 2017 :

Monsieur le Maire et Monsieur WAGENER se sont rendus à l'assemblée extraordinaire puis ordinaire du SYDESL, le jeudi 6 avril dernier. La tenue de cette réunion avait pour principal objet l'élection d'un vice-président et de membres du bureau pour le Comité Territorial ainsi que la nomination d'un titulaire ou suppléant au Comité Syndical du SYDESL.

Il a également été question des thèmes suivants :

- Le déploiement du compteur LINKY sur le département de Saône-et-Loire ;
- Les réseaux de distribution publicitaire d'électricité ainsi que de distribution de gaz ;
- Des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- ...

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la visite en 2016 de Monsieur SAINSON, Président du Comité Territorial, il avait été question des réseaux restant à enfouir sur la commune et qu'aucun investissement ne serait prévu pour Dracy-le-Fort en 2017. Un courrier sera prochainement envoyé concernant une demande de remise en peinture de certains points lumineux existants.

Informations du Maire

- Lettre du Président du Conseil Départemental :

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la lettre de M. André ACCARY, Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, concernant la remise en cause de la gratuité des transports scolaires par la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du transfert de la compétence « *organisation et responsabilité des transports scolaires* » du département à la région.

- Associations :

→ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2017 :

- La Prévention Routière ;
- Le CIFA Jean LAMELOISE ;
- L'Amicale du Don du Sang.

→ Demande de subventions sans suite : Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)

- Permanences élections présidentielles - Second tour :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 19 h 00 et qu'un tableau des permanences a été établi et sera envoyé à chacun.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Judi 18 mai 2017 à 19 heures en Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Signature pour accord des membres présents.